Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604019-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Odile PAGE, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de M Jean-François PAUL et Mme Estelle CZYRWIK ayant donné pouvoir à Mme Solène HELIES et Mme Enora JEGOU
Le quorum a été atteint avec 17 présents.
Mme Lysiane CLOITRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-04-019 HOMMAGE AU MAIRE HONORAIRE

Dossier présenté par : Solène HELIES

Le Conseil municipal de la commune de Ploumoguer

Exposé

Monsieur Jean-Hervé L'Hostis Maire honoraire de la commune, est décédé le 28 mars 2026 à l'âge de 82 ans.

Élu maire de 1992 à 2024, il a consacré 22 années au service de la commune et de ses habitants. Durant ses mandats, il a notamment œuvré pour :

-La construction de l'ensemble des bâtiments que l'on connait aujourd'hui sur la commune : La reconfiguration du cœur de bourg avec la nouvelle mairie et ses abords, la construction de l'Ecole Mouez ar Mor, la salle Océane, la salle omnisports, la Ferme de Messouflin…

-Il a été président du syndicat de Kermorvan et a mené la construction de l'usine d'eau de Kermorvan

Très engagé dans la vie locale, il a travaillé de pair avec le Cercle Amical de Ploumoguer et développé le tissu associatif.

Par son engagement, son sens du service public et son attachement à la commune, Monsieur Jean-Hervé L'Hostis a marqué durablement la vie locale.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260416-DCM202604019-DE

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Rend hommage à la mémoire de Monsieur Jean-Hervé L'Hostis, Maire honoraire

Adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches

De procéder à une acclamation

Décide du principe de donner le nom de Jean-Hervé L'Hostis à un lieu ou un édifice public de la commune, dont le choix sera précisé par une délibération ultérieure.

Dit que la présente délibération sera transmise à la famille

Résultat du vote :

Pour copie conforme

Le Maire,
Odile PAGE